82609 - Fixer l’heure de l’exaucement des invocations de la journée du vendredi

question

J’ai entendu que l’invocation prononcée pendant le sermon du vendredi est exaucée car elle peut coïncider avec la dite heure. Pourtant, nous devons écouter attentivement le sermon de l’imam. Comment le faire? Nous espérons recevoir une réponse. Nous demandons à Allah de vous renforcer.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, la Sunna authentique indique que le vendredi contient une heure d’exaucement. Tout musulman qui en profite pour solliciter un bien auprès d’Allah l’obtiendra. Selon un hadith rapporté par al-Boukhari (5295) et par Mouslim (825) d’après Abou Hourayrah en ces termes: « Aboul Qassim (Bénédiction et salut soient ur lui) a dit: « le vendredi contient une heure et tout musulman en prière qui en profite pour demander un bien à Allah le recevra. »

La determination de l’heure en question est l’objet d’une divergence de vues ayant abouti à une multitude d’avis dont les plus justes sont au nombre de deux. Sous ce rapport, Ibn al-Qayym (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Les plus plausibles des avis sont deux attestés par des hadiths sûrs. L’un des deux avis est plus solide que l’autre. Le premier est que l’heure commence dès que l’imam s’installe sur la chaire jusqu’à la fin de la prière. Cet avis s’atteste dans un hadith rapporté par Mouslim dans son Sahih (825) d’après Abou Bouraydah fils d’Abou Moussa al-Achari en ces termes: « Abdoullah ibn Omar m’a dit:

-« As-tu entendu ton père rapporter (des propos) du Messager d’Allah (Bénédiction et salut soient

sur lui) relatifs à l'heure du vendredi? »

- « Oui, je l'ai entendu dire: « j'ai entendu le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dire que c'est le temps qui commence dès l'installation de l'imam (sur la chaire) et s'étend jusqu'à la fin de la prière. » (Rapporté par at-Tirmidhi (490) et par Ibn Madjah (1138) d'après un hadith de Kouthayr ibn Abdoullah ibn Amre ibn Awf al-Mouzani d'après son père qui le tenait de son grand père selon lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit:

- « Certes , le vendredi contient une heure pendant laquelle Allah accorde à Son serviteur tout ce qu'il Lui demande. »

- Quelle est cette heure, ô Messager d'Allah? »

- «Elle commence dès début de la prière et continue jusqu'à sa fin. » Cheikh al-Abani qualifie ce hadith de très faible.

Le second avis est que cette heure se situe après la prière d'Asre. Cet avis le mieux argumenté. Il est adopté par Abdoullah ibn Salam, Abou Hourayrah, l'imam Ahmad et d'autres. Il s'atteste dans ce hadith rapporté par Ahmad dans son Mousnad (7631) d'après Abou Said al-Khoudri et Abou Hourayrah selon lesquels le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « Le vendredi contient une heure pendant laquelle tout musulman qui demande à Allah un bien l'obtiendra. Cette heure se situe après la prière d'Asre. » (Pour les réviseurs du Mousnad, ce hadith est authentique parce que corroboré par d'autres mais la chaîne de ses rapporteurs est faible.)

Abou Dawoud (1048) et Nassae (1389) ont rapporté d'après Djabir ibn Abdoullah que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « La journée du vendredi compte 12 heures.Tout musulman qui en profite pour demander quelque chose à Allah l'obtiendra. Privilégiez l'ultime heure après la prière d'asre. » (Jugé authentique par al-Abani)

Said ibn Mansour a rapporté dans ses Sunan d'après Abou Salamah ibn Abdourrahman que des Compagnons du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) s'étaient réunis pour

évoquer l'heure du vendredi. Au moment de se séparer , ils avaient convenu que c'était l'ultime heure de la journée. (al-Hafizh a jugé la chaîne sûre dans al-Fateh (2/489).

Dans les Sunan d'Ibn Madjah (1139) Abdoullah ibn Salam déclare avoir dit en présence du Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) ceci: «Nous trouvons dans le livre d'Allah que le vendredi contient une heure pendant laquelle tout fidèle croyant qui prie et sollicite quelque chose auprès d'Allah aura son besoin satisfait.» Abdoullah poursuit: « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) m'a fait un geste pour dire ou un moment d'une heure. Et j'ai dit: « Tu as raison: ou un moment d'une heure.Et puis j'i dit:

-« de quelle heure s'agit-il? »

-« l'ultime heure de la journée. »

-« Ce n'est pas un temps de prière? »

-« Si, quand le croyant prie puis s'assoit pour attendre la prière suivante, il est censée être en prière. » (Jugé authentique par al-Albani)

Dans les Sunan d'Abou Dawoud (1046),d'at-Tirmidhi (491) et d'an-Nassaie (1430) figure un hadith rapporté par Abou Salamah ibn Abdourrahman d'après Abou Hourayrah selon lequel le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « Le meilleur jour qui voit le soleil se lever est le vendredi. C'est dans ce jour qu'Adam fut créé et c'est en ce jour qu'il fut descendu sur la terre. C'est encore en ce jour qu'il obtient le pardon (divin) et en ce jour qu'il décéda. C'est le jour qui verra arriver l'Heure. Il n' y a pas de bête qui n'écoute attentivement au cours de la journée du vendredi dès le lever du soleil par peur de l'Heure, à l'exception des djinns et des humains.Cette journée contient une heure où tout musulman qui se trouve en prière et demande quelque chose à Allah l'aura. Selon Kaab, cette journée arrive une fois par an. Abou Hourayrah lui dit: « C'est plutôt chaque vendredi. » Kaab lit la thora et dit: «Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit vrai. » Abou Hourayrah dit: «Plus tard, j'ai rencontré Abdoullah ibn Salam et lui ai raconté ma discussion avec Kaab.Et il a dit: « Je connais cette heure. » Abou Hourayrah lui dit: «Précise la moi. » Abdoullah ibn Salam a répondit: « C'est l'ultime heure de la journée du vendredi. » Je lui ai

dit : «Comment peut elle être l'ultime heure du vendredi alors que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dit: « tout musulman qu'elle trouve un prière… » et qu'on ne prie pas en cette heure ?» Abdoullah ibn Salam lui répond: « Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) n'a -t-il pas dit que celui qui s'assoit (dans la mosquée) pour attendre l'heure de la prière suivant est censé en prière? » - « Si. »- « C'est cela. » conclut Abdoullah ibn Salam. » At-Tirmidhi qualifie le hadith de bon et authentique. Une partie du hadith est citée dans les Deux Sahih (le hadith est jugé authentique par al-Albani) Extrait de Zaad al-Maad (1/376)

Deuxièmement, à supposer qu'il s'agisse du temps qui s'étend de l'installation de l'imam sur la chaire jusqu'à la fin de la prière , cela ne veut pas dire que le fidèle peut se consacrer à l'invocation et se détourner de l'écoute du sermon. Au contraire , il doit l'écouter , répond aux invocations de l'imam et invoque durant sa prière à lui, notamment pendant sa prosternation précédant le salut final. En se comportant de la sorte, il aura profité de l'importante heure d'invocation. S'il y ajoute d'autres invocations dans l'ultime heure de la journée après la prière d'asre c'est encore bien mieux.

Allah le sait mieux.